

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2017

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 29 mars 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

Présents :

Monsieur Patrick MIGNOLA,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Thierry GERARD,
Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Angélique GUILLAND,
Monsieur Maxime SIEYES,
Madame Christelle CHALENDARD,

Monsieur Denis JACQUELIN,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Madame Isabelle CHABERT,
Madame Stéphanie ORR,
Monsieur Philippe MANTELLO,
Madame Aya N'GUESSAN,
Madame Sophie MUZEAU,
Monsieur Yves MARECHAL,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Robert GARDETTE,
Monsieur Gérard BLANC,
Madame Brigitte BEL.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Madame Joséphine KUDIN à Monsieur Patrick MIGNOLA,
Madame Maud GALLICE à Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Karine POIROT à Monsieur Frédéric BRET,
Madame Claire YAKOUB à Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Julien MONNET à Monsieur Thierry GERARD.

Convocation du Conseil municipal envoyée le jeudi 23 mars 2017.
Affichage de la convocation le jeudi 23 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Thierry GERARD comme secrétaire de séance :

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer au collègue Edmond Rostand une aide de 795 € pour le voyage à Barcelone, en Toscane et à Stuttgart en mai 2017.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les nouveaux tableaux des effectifs du personnel communal arrêtés à la date du 1^{er} mars 2017 et du 7 mars 2017.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de modifier, à compter du 1^{er} avril 2017, les groupes du cadre d'emploi des Adjointes administratifs, agents sociaux, agents spécialisés des écoles maternelles et adjointes d'animation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et précise que les autres modalités de la délibération n° 05/11.2016 du 28 novembre 2016 portant instauration du RIFSEEP ne changent pas.
- **DECIDE**, à l'unanimité, la création de 6 emplois saisonniers du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2017 affectés au service Environnement de la commune.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, de la Préfecture, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour 2017, une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, de la Préfecture, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour 2017, une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Pré Joli.
- **FIXE**, à l'unanimité, à 164 000 € le montant du remboursement à la commune des frais de portage par la société SCCV RAVOIRE ORDET, désigné tiers attributaire dans le cadre de la convention d'intervention et de portage foncier établie avec l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de la Savoie pour la maîtrise foncière de l'opération d'aménagement du secteur de LA PLANTAZ.
- **ARRETE**, à l'unanimité (M. Philippe MANTELO ne participant pas au vote), le montant de la contribution à servir à l'OGEC Ecole Sainte Lucie au titre de la participation aux frais de fonctionnement pour l'exercice 2017 à 102 275 €.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que les points de livraison dont la puissance est supérieure à 36 kVA (ex tarifs dits « jaune » et « vert ») et les points de livraisons dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES pour l'achat d'électricité ; souhaite souscrire à l'option 100 % énergie verte pour l'ensemble de ces sites.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouvel agenda d'accessibilité programmée de la commune sur la période 2016 – 2021.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention de projet entre la commune de La Ravoire et CHAMBERY METROPOLE – CŒUR DES BAUGES pour l'opération de la ZAC VALMAR.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

➤ **AUTORISE**, à l'unanimité, le paiement à Chambéry Métropole - Cœur des Bauges de la somme de 1 725,99 € HT, correspondant à la part communale sur les travaux d'aménagement de la rue des Belledonnes.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016 faisant apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		671 277,43		860 077,36	0,00	1 531 354,79
Opérations de l'Exercice	9 256 520,49	10 062 939,24	3 739 762,07	3 216 735,01	12 996 282,56	13 279 674,25
TOTAUX	9 256 520,49	10 734 216,67	3 739 762,07	4 076 812,37	12 996 282,56	14 811 029,04
Résultats de clôture		1 477 696,18		337 050,30		1 814 746,48
Restes à réaliser		0,00	641 359,73	0,00	641 359,73	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	1 477 696,18	641 359,73	337 050,30	641 359,73	1 814 746,48
RESULTATS DEFINITIFS		1 477 696,18	-304 309,43			1 173 386,75

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2016 :

RECAPITULATION GENERALE AFFECTATION DU RESULTAT	COMPTE ADMINISTRATIF 2016
Résultat d'investissement 2016 :	
• Solde d'exécution d'investissement 2016 sur compte 001	337 050,30 €
• Solde des restes à réaliser investissements 2016	- 641 359,73 €
Un déficit de clôture en investissement 2016	304 309,43 €
Résultat de fonctionnement 2016	
• Résultat de l'exercice	806 418,75 €
• Résultat antérieur reporté	671 277,43 €
Résultat à affecter	1 477 696,18 €
AFFECTATION	
• En réserve au compte 1068	304 309,43 €
• Report en fonctionnement sur compte 002	1 173 386,75 €

➤ **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **FIXE**, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

TAXE	Base Notifiée	Taux voté	Produit assuré
Taxe d'habitation	15 109 000	8,25 %	1 246 493 €
Foncier bâti	12 302 000	21,36 %	2 627 707 €
Foncier non bâti	17 400	65 %	11 310 €
		TOTAL	3 885 510 €

➤ **ADOPTÉ**, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	9 906 663,01 €	9 906 663,01 €
Investissement	3 801 858,66 €	3 801 858,66 €
TOTAL	13 708 521,67 €	13 708 521,67 €

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.